



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 05		
Avis direct (expert délégué) Date : 10/01/2024	Objet : Sauvetage amphibiens Bas-Rhin. LPO Alsace	Avis : favorable

Contexte

Depuis de nombreuses années, la LPO Alsace agit pour prévenir la mortalité des amphibiens par écrasement lors des migrations pré-nuptiales.

La demande actuelle concerne le renouvellement de la dérogation à la capture avec relâcher différé détenue par la LPO Alsace et qui arrive à échéance le 31 décembre 2023.

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Crapaud commun (Bufo bufo) ;
- Grenouille rousse (Rana temporaria) ;
- Grenouille agile (Rana dalmatina) ;
- Triton alpestre (Ichthyosaura alpestris) ;
- Triton palmé (Lissotriton helveticus) ;
- Triton ponctué (Lissotriton vulgaris) ;
- Salamandre tachetée (Salamandra salamandra);
- Triton crêté (Triturus cristatus).

La nouvelle demande est déposée pour une durée de 3 ans.

Questions au CSRPN

La délivrance d'une dérogation pour l'opération de suivi projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?

L'opération remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'amphibiens concernés?

Supports de réflexion

Dossier technique

Analyse du CSRPN

Comme pour les demandes précédentes, le dossier est bien structuré et propose des bilans très intéressants des actions des années précédentes. Celles-ci permettent de montrer d'une part un dynamisme local impressionnant pour tant de sites suivis qu'on ne peut que féliciter.

D'autre part, il permet sur du long terme de montrer les différentes dynamiques de sites, parfois totalement opposées, mais globalement en baisse, voire en effondrement, comme malheureusement partout dans le Grand Est.

Il serait surtout intéressant d'analyser les quelques secteurs en augmentation (Sermersheim...) afin d'en connaître éventuellement les raisons.

Cette action amène de toutes façons un impact qui ne peut être que positif sur les populations animales concernées, et a le mérite de donner des vraies tendances sur le long terme. On ne peut qu'être favorable à sa reconduction sur 3 ans.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

